

car le cours classique lui a donné ce qu'il *a dû* lui donner ; le cours spécial lui donnera le reste. Ces deux cours se complétant, le jeune homme, à son entrée dans la vie, aura ce qui lui est nécessaire, et son instruction aura été une instruction *pratique* !

Si quelqu'un veut démontrer que notre instruction n'est pas pratique, il voudra bien nous donner une autre définition.

M. Voyer a, dans tous les cas, mieux mérité que plusieurs confrères qui parlent sans cesse d'instruction pratique, sans dire ce qu'ils entendent par cette instruction.

ENSEIGNEMENT.

I

LES DICTÉES À DEUX COUPS

Une amélioration en perspective.

Notre titre est pour le moins singulier. Que voulez-vous ? Il y a des dictées à deux coups, comme il y a des fusils à deux coups.

Les dictées que l'on donne aux élèves ont pour objet la *forme*. On demande en effet la correction grammaticale ou l'analyse du sujet.

Les dictées roulent dans bien des cas sur des sujets plus ou moins indifférents et plus ou moins suivis. Elles ne sont assez souvent qu'une série de phrases disjointes.

Une amélioration possible peut se réaliser ici.

Le genre humain progresse ; les faits et les découvertes se multiplient ; la solution de problèmes sociaux nouveaux s'impose. Il faut donc ajouter de nouveaux éléments de science aux anciens.

Ne pourrait-on pas veiller d'avantage sur la *matière* des dictées ?

Un traité d'hygiène, un traité d'histoire naturelle, un traité de politesse, un traité des devoirs sociaux peuvent être rédigés en dictées !

Tout en songeant à l'application des règles — à la forme — l'élève s'instruira sans effort, d'une foule de choses.

C'est ce que nous entendons par dictées à deux coups ; il vaudrait mieux dire, à double effet, à double résultat.

Nous irons plus loin.

Il serait à désirer que le professeur eut assez de temps pour composer lui-même des dictées ayant pour objets les faits du